



## COMMUNE DE NOYANT-VILLAGES

SOUS PRÉFECTURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux du mois de février le conseil municipal de la commune de NOYANT-VILLAGES dument convoqué par Monsieur le maire le seize février, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Adrien DENIS, maire de la commune de NOYANT-VILLAGES.

ÉTAIENT PRÉSENTS : DENIS Adrien, LASCAUD Raymond, BOULY Michèle, GEORGET Jean-Marie, BORDEAU Sylvie, CHAUSSEPIED Jean-Claude, ROHMER Michèle, CHEVREAU, GAUCHER Alain, LABBE Céline, DELARUE Marie-Josèphe, LESPAGNOL Roger, DAVEAU Jean-Pierre, LEMARCHAND Daniel, BOURDEL Gilbert, BUFFARD Ghislaine, FRETTE Chantal, METIVIER Annie, GIRARD Dominique, LORET William, SENAND Jean-Yves, TAVEAU Chantal, CHASLE Henri, RABINEAU Guy, RABOUAN Chantal, BARDET Thierry, CONSTANTIN Martine, MARRIER D'UNIENVILLE Isabelle, BINET Arlette, PROULT Philippe, BOUTRUCHE Nathalie, COUINEAUX Patrice, SAMEDI Sylvie, DOUAIRE Richard, MUSSAULT Benoit, MARCHESSEAU Nathalie, TOURNEUX Yannick, ROBIN Corinne, LOUIS Delphine, BUSSONNAIS Franck, DAVEAU Mélinda, DUPIN Tony, BIGOT Murielle, BRUNEAU Natacha, CHEVALLIER Aurélie, MORTREAU Guillaume, DAILLIERE Déborah

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS : VILLETTE Catherine, MARCHESSEAU Eric, HUET Véronique, JUNAUX Véronique ayant donné pouvoir de voter en son nom et place à TAVEAU Chantal, DIZI Eric, GENDARME Samuel, DUPERRAY Frédéric, GAILLARD Claude ayant donné pouvoir de voter en son nom et place à FRETTE Chantal et ALFONSO Vanessa.

**Michèle ROHMER est élue secrétaire de séance**

La séance est ouverte à 20h14.

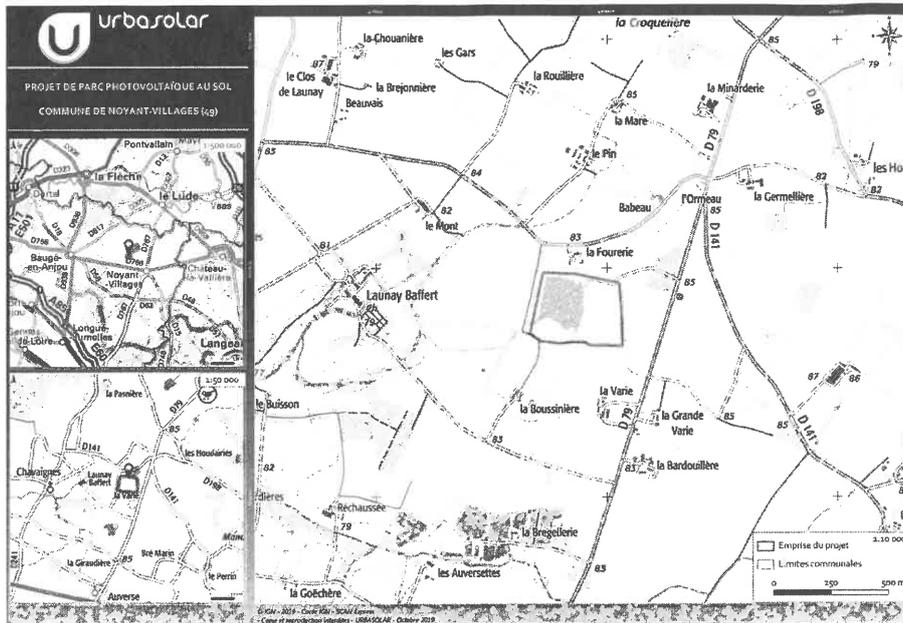
### **X – Délibération n° D-2021-010 portant avis sur le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune déléguée de Chavaignes**

**Il est exposé,**

La société Urbasolar a un projet de parc photovoltaïque au sol sur une ancienne carrière de falun à Chavaignes.

Elle a déposé une demande de permis de construire fin décembre 2020, instruit par la DDT au nom de l'Etat. Dans ce cadre, la commune a été sollicitée par courrier du 25 janvier pour donner un avis dans un délai de 2 mois.

Localisation du site :



Le projet a fait l'objet de deux présentations à la commune : l'une aux maires en octobre 2019 et l'autre à la commission environnement en septembre 2020 et février 2021 pour avis.

Le projet porte sur 8,8ha, dont une partie sur un bassin. La centrale, qui alliera panneaux au sol et panneaux flottants, est prévue pour une puissance de 6 mégawatt crête, soit l'équivalent de la consommation de 1420 foyers. Urbasolar envisage un financement participatif citoyen pour la création du parc. La mise en service est prévue pour 2023.

Une réunion conjointe avec les services de l'Etat a eu lieu fin septembre 2020 pour accompagner le porteur de projet dans sa demande. La réserve émise lors de cette réunion au sujet du statut agricole de la partie ouest de la parcelle (bien qu'appartenant à l'ancien site de carrière de falun) a pu être levée. Le projet inclut une partie pâturage sous les panneaux photovoltaïques.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact, portant notamment sur les aspects paysagers et faunes/flores. L'aménagement du site prévu prend en compte ces aspects en prévoyant des mesures permettant le maintien de la saulaie et des espèces animales. La remise en état du site après exploitation est prévue.

## Plan d'implantation avec évitements



Ce parc solaire permettra de répondre à l'enjeu de production d'énergie renouvelable (enjeu du plan climat aire énergie de la communauté de communes Baugeois Vallée), sans compromettre la préservation des terres agricoles.

La commission environnement du 23 septembre 2020 s'était positionnée pour permettre les projet d'énergie renouvelable s'il répondait à deux critères :

- Pas d'implantation en terres agricoles
- Financement participatif

Le projet répond aux deux critères.

Au vu de ces éléments, il est proposé de rendre un avis favorable à ce projet.

*Il est proposé au Conseil Municipal :*

- ✚ ***D'émettre un avis favorable au projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune déléguée de Chavaignes.***

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

**Le conseil municipal,**

**Après avoir entendu l'exposé,**

**Vu** la demande d'avis du Préfet en date du 25 janvier 2021,

**Vu** l'avis favorable de la commission économie du 18/02/2021,

**Considérant** que le projet prévoit une intégration paysagère du site, et la mise en place d'une activité pastorale.

**Considérant** l'intérêt pour le développement d'énergie renouvelable sur le territoire.

**Considérant** la volonté d'ouvrir le projet au financement participatif.

**Considérant** ce qui précède.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- ✦ **Émet un avis favorable au projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune déléguée de Chavaignes.**

Fait et délibéré en Mairie, les Jour mois en an que dessus,  
Pour Copie Certifiée Conforme,  
Au Registre sont 4 mars 2021

Le Maire,  
Adrien DENIS



Le Maire sus signé certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise et affichée le 4 mars 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Le 29 mars 2021

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil communautaire Baugeois Vallée  
Séance du Jeudi 25 Mars 2021  
(délibération n°2021.041)

VIA DOTELEC - Dematis

001-82002220-32216220-432270004100-000

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 25 Mars, à 20 heures, le conseil communautaire Baugeois Vallée, dûment convoqué par le Président le 19 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Culturel René d'Anjou à Baugé-en-Anjou, en session ordinaire du mois de mars, sous la présidence de M. Philippe CHALOPIN.

Étaient présents : M. Philippe CHALOPIN, M. Christophe POT, M. Jean-François CULLERIER, M. Jean-Jacques FALLOURD, M. Dean BLOUIN, M. Adrien DENIS, Mme Frédérique DOIZY, M. Vincent GABORIAU, M. Patrick LABORDE, M. Luc GOURIN, Mme Michèle BOULY, M. Tony GUERY, M. Christian BOITTEAU, Mme Sylvie BORDEAU, Mme Michèle BOULY, Mme Carole BOURIGAUT, Mme Virginie BOURIGAUT, M. Francis CHAMPION, M. Alain DOZIAS, M. Sandro GENDRON, M. Jean-Marie GEORGET, Mme Margaux GIRARD, M. Raymond LASCAUD, Mme Amélie MENARD, M. Jean-Michel MINAUD, Mme Sylvie NAULET, M. Vincent OUVRARD, M. Jackie PASSET, Mme Nathalie PÉANT, Mme Isabelle PLANTÉ, M. Eric PORCHER, M. Franck RABOUAN, Mme Annette SAMSON, Mme Sophie SIBILLE, Mme Béatrice TESSIER

Étaient absents avec procuration : Mme Marie-Odile BOULETREAU donne pouvoir à M. Luc GOURIN, M. Jean-Claude CHAUSSEPIED donne pouvoir à Mme Michèle BOULY, Mme Bénédicte PAYNE donne pouvoir à Mme Frédérique DOIZY, M. Jérôme PINSON donne pouvoir à M. Patrick LABORDE, M. Jean Charles TAUGOURDEAU donne pouvoir à M. Jean-Jacques FALLOURD, Mme Claudette TURC donne pouvoir à M. Jean-Michel MINAUD  
Étaient absentes: Mme Christelle LE BRUN, Mme Laure LEMALLIER

A été nommée secrétaire de séance : Mme Béatrice TESSIER

Objet : Avis sur le projet de centrale photovoltaïque à Chavaignes

Le conseil communautaire ;  
VU la demande d'avis, au titre de l'article R122-7 et L122-1-V du code de l'environnement ;  
VU le Plan Climat Air Energie Territorial ;

CONSIDÉRANT la production d'énergie renouvelable prévue, équivalant à 1420 habitants ;  
CONSIDÉRANT l'intérêt du projet pour le territoire et sa contribution aux objectifs de son PCAET ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET un avis favorable au projet de permis de construire n° 04922820M0040 pour la construction d'une centrale photovoltaïque à Chavaignes, Noyant-Villages.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,  
Fait et délibéré à Baugé-en-Anjou, les jour, mois et an ci-dessus.

Philippe CHALOPIN,  
Président de la Communauté de communes  
Baugeois-Vallée

Convocation du 19/03/2021  
Nombre de conseillers en exercice : 43  
Présents : 35  
Conformément à l'article 2121-25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales,  
un extrait de la présente a été affiché à la  
porte de la Communauté de Communes  
le Jeudi 1 Avril 2021.

